

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 55

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2022 (accusé de réception du 14/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une modification du tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité technique du 14 novembre 2022.

Créations d'emplois permanents (1) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
Service commun de l'administration commune				
Agent de nettoyage des locaux à temps complet (Postes n°329)	DPEL	Echelle C1	Echelle C3	Modification de la quotité

Service 100% communautaire				
Chef de service technique (Poste 695)	DCEDP	Ingénieur	Ingénieur principal	Création

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

Création d'emploi non permanent (2) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
Service 100% communautaire				
1 responsable d'une unité (Poste n°692)	DEEJ	Rédacteur	Attaché	Création

(1) *Contrat de projet conformément aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique*

Suppressions d'emplois permanents :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
Service commun de l'administration commune				
1 agent de nettoyage à 32/35ème (Poste n°329)	DPEL	Echelle C1	Echelle C3	Modification de la quotité

Par ailleurs Quimper Bretagne Occidentale engage un renforcement de la régie eau et assainissement existante au regard de l'intégration de nouvelles communes et de la volonté d'améliorer la performance du service rendu aux usagers. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les effectifs de la régie.

EMPLOIS	ETABLISSEMENT	OBSERVATIONS
1 Assistant(e) Administratif(ve) en charge de la clientèle des Régies de l'Eau et de l'Assainissement	Régie eau et assainissement	Emploi sous régime de droit privé
1 Responsable Administratif de la Régie Eau et Assainissement	Régie eau et assainissement	Emploi sous régime de droit privé
6 Agents Techniques de Travaux et d'exploitation d'eau potable et d'assainissement	Régie eau et assainissement	Emploi sous régime de droit privé

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée ;
- 2 - de créer 8 emplois, dans le cadre du renforcement de la régie eau et assainissement, qui seront sous régime de droit privé.